

Section Sciences et Ingénierie de l'environnement Design Project 2011 (semestre de printemps)

Proposition n° 2

Planification de la renaturation

Encadrant externe

Claude-Alain Davoli ou Estelle Lecomte

claude-alain.davoli@vd.ch ou estelle.lecomte@vd.ch

Tél. : 021 316 75 74 - 41

Etat de Vaud

Service des eaux, sols et assainissement

Rue du Valentin 10

1014 Lausanne

<http://www.dse.vd.ch/eaux/>

Encadrant EPFL

Paolo Perona

paolo.perona@epfl.ch

Tél. : 021 693 38 03

GR-PER

ENAC IIE GR-PER, GR A1 454 (Bâtiment GR), Station 2

<http://ahead.epfl.ch>

Descriptif du projet

Les modifications de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) prévoient l'obligation pour les cantons de procéder à une planification des mesures de renaturation.

Descriptif tâches

Le travail pourrait consister à :

- réunir les informations existantes (liste non exhaustive):

- Réseau écologique cantonal
- Inventaire écomorphologique
- Suivi de la qualité biologique des eaux
- Suivi de la qualité chimique des eaux
- Suivi des rejets de STEP (suivi pollutif)
- Inventaire piscicole cantonal (sp. rares ou en régression)
- Autres inventaires (cartes historiques, GESREAU...)

- définir les objectifs principaux par exemple :

- Renaturation globale de cours d'eau ou de tronçons importants (minimum 500 m)
- Interventions locales visant à restituer un espace cours d'eau suffisant
- Acquisition de terrains
- Mise à ciel ouvert
- Décloisonnement de la petite faune et de la faune aquatique
- Etc....

- proposer une démarche de priorisation sur l'ensemble du territoire.

Par mesure de simplification il pourrait être dans un premier temps judicieux de planifier un certain nombre de mesures et/ou d'actions à l'intérieur d'un bassin versant par exemple le bassin versant de la Broye.

Objectif

Etablir une méthodologie permettant de sélectionner, d'évaluer et de prioriser des projets de renaturation sur l'ensemble du territoire vaudois.